

RÈGLEMENT DU JEU

Tirage au sort par la page Facebook UCAR Location (@UCARLocationFrance)
gérée par UCAR SA



ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE DU JEU

La société UCAR SA, au capital de 4 705 084,80€, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 432 028 173 et dont le siège social se situe : 10 rue Louis Pasteur à Boulogne Billancourt, organise du vendredi 30 Juin 2017 au samedi 15 Juillet 2017 un concours Facebook gratuit et sans obligation d'achat.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION AU JEU

2.1. En participant à ce jeu, le participant accepte le présent règlement ainsi que toute modalité de participation au tirage au sort. **2.2.** Le jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. **2.3.** La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Les coûts de l'accès à internet sont à la charge des participants. **2.4. Conditions de participation au jeu :** Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et en Corse à l'exclusion des salariés et représentants de la société UCAR SA et des sociétés partenaires et les membres de leur famille ou toute personne en rapport avec l'organisation de ce concours. Tous les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans à la date de début du concours. La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Aucune formalité d'enregistrement en ligne n'est requise pour la participation à ce jeu. La société UCAR SA se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'âge, l'adresse postale et/ou électronique des participants. Toutes informations d'identité entraînent la nullité du gagnant et de sa participation. Pour participer à ce jeu, les participants doivent posséder un compte Facebook valide. Une seule participation par personne. Toutes informations d'identité fausses ou erronées entraînent la nullité du gagnant et de sa participation.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU

3.1. Accessibilité : Le jeu est accessible sur le compte Facebook d'UCAR SA : <https://www.facebook.com/UCARLocationFrance/> Le jeu étant accessible sur la plateforme Facebook, www.facebook.com, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au jeu. Facebook n'est ni organisateur, ni parrain de l'opération. La promotion n'est pas associée à Facebook, ni gérée, approuvée ou sponsorisée par Facebook. Les données personnelles collectées lors du jeu sont destinées à UCAR SA. **3.2. Dates du jeu :** le jeu sera lancé dès le vendredi 30 Juin 2017, 10 heures du matin et durera jusqu'au 15 Juillet 2017 à minuit (dates et heures du territoire métropolitain français). **3.3. Conditions d'accès au tirage au sort :** Pour participer au tirage au sort : Aimez la page Facebook UCAR Location : <https://www.facebook.com/UCARLocationFrance/> puis commentez sous la publication "GRAND JEU UCAR" les ami(e)s avec qui vous aimeriez partir en vacances.

Toute personne qui aura respecté ces consignes sera susceptible d'être tirée au sort à la fin du jeu, lors du tirage au sort qui aura lieu dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la fin du jeu, à savoir le jeudi 20 juillet 2017.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

4.1. Dotations : Les gagnants seront contactés en message privé par la page Facebook UCAR Location France (@UCARLocationFrance). Il leur sera demandé de renseigner nom et prénom, adresse mail, adresse postale et numéro de téléphone.

Pour le gagnant du lot 1 : deux semaines de location de véhicule

Ces informations seront ensuite transmises à l'agence de location UCAR la plus proche de l'adresse du gagnant. Le gagnant du premier lot pourra téléphoner ou se rendre en agence pour réserver gratuitement leur location. Ces deux semaines de location d'une catégorie D/D5 (catégorie familiale) d'une valeur de 606€ incluent un forfait kilométrique de 2800 km, les assurances dommage, vol, incendie, assistance 24h/24h, 7jours/7, le pack (PRPF), le rachat partiel de franchise si tiers identifié. TVA en vigueur. Dans chaque catégorie de véhicule, les modèles et les options peuvent varier en fonction des disponibilités et des agences.

Pour la catégorie de véhicule concernée, par le premier lot du jeu concours Facebook organisée du 30 Juin 2017 au 15 Juillet 2017, le locataire devra être âgée d'au moins 25 ans et être titulaire d'un permis de conduire d'au moins 5 ans. Si le participant du jeu concours Facebook organisé par la société UCAR SA du vendredi 30 juin 2017 au samedi 15 juillet 2017 a moins de 25 ans, celui-ci pourra offrir sa dotation à la personne de son choix, à condition qu'il soit âgé de plus de 25 ans et qu'il soit titulaire du permis B depuis plus de 5 ans.

Les deux semaines de location ne comprennent pas le PAC ZEN, le PAC Jeune, le PAC PPH ainsi que les kilomètres supplémentaires.

Les Conditions Générales de Location sont disponibles en agence ou sur le site www.ucar.fr
Le gagnant pourra réserver ses deux semaines de location à compter du 20 juillet 2017 au 31 décembre 2017 inclus.

Concernant les gagnants des deuxièmes et troisièmes lots, ils recevront leur récompense directement à leur domicile dans un délais de 3 mois maximum.

Le lot du deuxième gagnant est une tablette Samsung Galaxy Tab E d'une valeur de 199,00€.

Le lot du troisième gagnant est un package de goodies de la marque UCAR Location

4.2. La société UCAR SA ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement indépendant de sa volonté rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initiales prévues), le concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé ou les dotations indisponibles.

4.3. Dans ce cas ou en cas de problèmes liés à ses fournisseurs, UCAR SA se réserve le droit de changer unilatéralement les dotations, et de les substituer par des lots de même nature ou de valeur équivalente. Les dotations sont définitives et ne peuvent être échangées. Aucune alternative en crédit ou en espèces ne sera proposée.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

5.1. A l'issue du jeu, les participants ayant respecté correctement les conditions de participation participeront au tirage au sort qui désignera les trois gagnants. Le tirage au sort sera réalisé par la Société Organisatrice et plus précisément les administrateurs de la page Facebook @UCARLocationFrance **5.2.** La désignation des gagnants aura lieu à compter de trois jours suivant la fin du jeu. La date du tirage au sort pourra être modifiée sans préavis dans l'hypothèse où une fraude au présent jeu aurait été identifiée, entraînant pour la Société Organisatrice l'obligation d'effectuer un nouveau tirage au sort.

5.3. Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant. S'il s'avérait que les gagnants ne répondent pas aux critères du Règlement, leur dotation ne leur sera pas attribuée. Dans cette hypothèse, La société UCAR SA se réserve la possibilité de tirer au sort un gagnant alternatif au cas où celle-ci a des raisons de croire que le gagnant initialement tiré au sort ait contrevenu à l'une des dispositions du présent règlement.

5.4. A l'issue du jeu, les trois gagnants seront tenus informés par les administrateurs de la page UCAR Location France à travers une publication sur la page Facebook UCAR Location France (@UCARLocationFrance) ainsi que par message privé sur Facebook. En participant au jeu, le gagnant consent à ce que son nom soit révélé sur la page Facebook UCAR Location France (@UCARLocationFrance). Les modalités de réception des dotations et coordonnées du gagnant seront échangés en message privé.

5.5. Toute dotation ne pouvant être distribuée par suite d'une erreur ou d'une omission dans les coordonnées des participants, d'une modification de ses coordonnées, en cas de non réclamation du gain ou pour toute autre raison imputable au gagnant, sera considérée comme perdue et ne sera pas remise en jeu.

5.6. Aucun nom de gagnant ne sera communiqué par téléphone, courrier, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, hormis sur la publication Facebook et le message privé. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

5.7. La décision finale est ferme et définitive. Au cours du tirage au sort, les administrateurs de la page UCAR Location France (@UCARLocationFrance) s'assureront que la participation du gagnant est conforme au règlement.

ARTICLE 6 : LIMITES DE RESPONSABILITE

La participation au présent jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, UCAR SA et ses partenaires ne sauraient en aucune circonstance être déclarés responsables, sans que cette liste soit limitative, d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu. En outre, UCAR SA ainsi que les sociétés partenaires ne sauraient être déclarées responsables pour toutes erreurs, omissions, interruptions et effacements, délais de transmission, défaillances des circuits de communication, destruction, dégradation, accès non autorisé aux formulaires ou bulletins, non réception d'un formulaire ou bulletin n'ayant pas abouti pour des raisons de circulation sur Internet ou défaillance technique de l'ordinateur d'un participant ou de toute personne liée à la participation du présent Jeu, ou tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par UCAR SA dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site <https://facebook.com/UCARLocationFrance>. Le règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au concours, à compter de la date d'entrée en vigueur. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au concours.

Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur la page du jeu <https://www.facebook.com/UCARLocationFrance>

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque joueur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives collectées le concernant qu'il peut exercer en écrivant directement à la société UCAR SA à tout moment. Les sociétés partenaires

et UCAR SA se réservent le droit d'exploiter les informations nominatives des participants pour des besoins administratifs liés au jeu concours.

ARTICLE 9 : CONTESTATIONS

Toute contestation ou réclamation afférente à ce jeu devra être adressée par écrit (par lettre recommandée avec accusé de réception) à la société UCAR SA, 10 rue Louis Pasteur 92100 Boulogne Billancourt dans un délai de 30 jours à compter de la date d'annonce du gagnant contesté. Aucune réclamation ne sera admise après cette date.

ARTICLE 10 : DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

La marque et le logo « UCAR » sont la propriété exclusive du groupe UCAR SA. Toute représentation et/ou reproduction et/ou exploitation partielle ou totale de cette marque, de ce logo, et/ou de tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à la société UCAR SA et/ou aux sociétés du groupe UCAR SA est donc prohibée. La participation au jeu ne constitue en aucun cas une autorisation d'utiliser un quelconque droit de propriété intellectuelle sur les créations, marques, logos, inventions et droits de propriété intellectuelle de la société UCAR SA et/ou des sociétés du groupe UCAR SA.